



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 61058

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes exprimées par la Fédération nationale des métiers de la natation et du sport eu égard aux conditions de travail en milieu chloré. Il s'avère que de plus en plus de maîtres nageurs sauveteurs et chefs de bassin rencontrent de graves problèmes de santé ne leur permettant plus de travailler en milieu piscine. Des enquêtes, notamment diligentées par l'INRS à la demande de la FNMNS, ont conclu à une forte concentration dans l'air des piscines de dérivés chlorés nuisibles à la santé. Par ailleurs, une récente enquête belge a prouvé que des enfants qui fréquentaient les piscines traitées au chlore ont développé de manière significative des maladies respiratoires (bronchites, asthme, etc.) contrairement à ceux qui ne fréquentent pas ces établissements. Cette enquête a été transmise par la FNMNS au ministère de la santé, sans avoir à ce jour obtenu de réponse. Dans un souci de préserver la santé publique, il est nécessaire que la réglementation concernant le traitement de l'eau et de l'air des piscines soit modifiée, et que les conditions de travail des salariés et notamment des MNS soient reconsidérées. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61058

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2787